

**Présidence de :** M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance :** Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice :** 50

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés :** 45

**Membres présents :** 41

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Marie LECERF (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire.

***M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) est arrivé à 16h50 et a pris part à la discussion et au vote à partir de la délibération n°D22/006B.***

**Membres absents excusés avant donné pouvoir :** 4

Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE),  
M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN),  
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES),  
M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX).

**Membres absents excusés :** 5

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), M. Jean-François BURETTE (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN).

**22/002B Modification du tableau des emplois contractuels**

Afin de pourvoir au recrutement de certains postes créés ou laissés vacants, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la création des postes suivants :
  - 1 poste de Technicien Voiries et Réseaux Divers à temps complet, au sein de la cellule d'appui aux communes (Remplacement) :  
Il ou elle exercera les missions suivantes :
    - ✓ Études, suivi des opérations de travaux, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux et marchés à bon de commande.*Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, Catégorie hiérarchique B.*  
Sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la catégorie B (cadre d'emplois des Techniciens).
  - 1 poste de Technicien bâtimentaire à temps complet, au sein de la cellule d'appui aux communes :  
Il ou elle assurera les missions suivantes :
    - ✓ Conduite d'opérations d'investissement bâtimentaire
    - ✓ Élaboration et suivi de l'exécution des marchés de maintenance des bâtiments intercommunaux
    - ✓ Suivi, contrôle des fluides.*Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, Catégorie hiérarchique B.*  
Sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la catégorie B (cadre d'emplois des Techniciens).
  - 2 postes de Médiateurs Cité de l'Emploi en convention Adultes relais  
Ils ou elles assureront les missions suivantes sous la responsabilité de la Cheffe de projet Cité de l'emploi :
    - ✓ Mise en œuvre des actions d'aller-vers les publics Quartier Politique de la Ville du Denaisis éloignés des dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun,
    - ✓ Collaboration sur la mise en place des actions avec les médiateurs Cité de l'Emploi en convention Adultes relais,
    - ✓ Mise en œuvre d'actions, médiation auprès des entreprises*Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation territoriaux, Catégorie hiérarchique C.*  
Leur rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la catégorie C (cadre d'emplois des Adjoints d'Animation)

*Selon l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, quelle que soit la catégorie), les emplois ci-dessus pourront être occupés par un agent contractuel pour une durée de trois ans maximum renouvelables dans la limite d'une durée totale de 6 ans.*

*Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour, à compter du 15 février 2022, du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité

## **22/003B Modification du tableau des effectifs**

Afin de prendre en compte les grades des agents recrutés en 2022 en qualité de titulaire et l'évolution de carrière de certains agents (avancement de grade, promotion interne, réussite aux concours et examens), mais aussi d'assurer le bon fonctionnement des services et le bon exercice des compétences de la CAPH, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la création des postes suivants à temps complet à compter du 15 février 2022 :
  - Filière Administrative : 3 postes d'Attaché Principal,
  - Filière Technique : 3 postes de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour, à compter du 15 février 2022 du tableau des effectifs.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'unanimité

## **22/006B Parc d'activités PME/PMI des Bruilles à Escoutpont : Approbation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) au 31 décembre 2020**

Le site s'étend sur 6,3 hectares environ, sur la zone des Bruilles à Escoutpont en lieu et place de l'ancien site Botanic. L'opération a pour objet de reconverter l'ancienne friche Botanic, en Parc d'activités afin d'offrir une offre foncière répondant aux attentes et besoins des entreprises tant en termes de services (accessibilité, image, desserte par les réseaux ...) que de prix.

Le traité de concession attribué à la SEM des Ardennes a été notifié le 12 mars 2012.

Comme chaque année, ce concessionnaire présente son bilan sous la forme d'un Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRALC) qui retrace l'ensemble des événements techniques, administratifs et financiers intervenus sur l'année précédente.

Voici les éléments concernant l'année 2020 :

- ✓ Concernant les dépenses, il n'y a pas eu d'évolution par rapport à l'année précédente 2019.
- ✓ En 2020, il n'y a pas eu de cessions foncières.
- ✓ Les recettes locatives en 2020 sont de 74 758 €.
- ✓ La participation financière du concédant n'a pas été modifiée par rapport à l'année précédente (2019) soit un montant de 1 381 053 € HT.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales arrêté au 31 décembre 2020 pour l'opération d'aménagement Parc d'activités PME-PMI sur la zone des Bruilles à Escoutpont.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

## **22/007B Association des Industries Ferroviaires (AIF) des Hauts-de-France : Subvention 2021**

L'Association des Industries Ferroviaires (AIF) porte et pilote un ensemble d'actions de promotion et de développement de la filière ferroviaire au service de ses membres, en relation étroite avec les acteurs économiques institutionnels et les collectivités territoriales.

Afin que l'association puisse poursuivre son plan d'actions, le Bureau communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association des Industries Ferroviaires des Hauts de France au titre de la conduite de son plan d'actions pour l'année 2021 (le montant proposé est identique au montant des années précédentes).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ne prend pas part à la discussion et au vote :*

*M. Bruno SALIGOT (Escaudain) pour le compte de M. Ali BENAMARA (Escaudain)*

Adoptée à l'unanimité

## **22/008B Arenberg Creative Mine : Programmation événementielle 2022**

Depuis plusieurs années, La Porte du Hainaut propose sur le site Arenberg Creative Mine, une politique événementielle autour de l'image grâce à des événements d'envergure régionale, nationale ou internationale : festivals Séries Mania ou Ciné Comédies, retransmission en direct de l'Opéra de Lille, Fête de la Science, Fête de l'Anim'...

En complément, elle organise des événements autour du second axe qui guide la reconversion du site : la dimension « Patrimoine ». Le site est ainsi à (re)découvrir à l'occasion des Journées du Patrimoine, de la Sainte Barbe ou encore des Journées de l'Architecture. En cette année particulière qu'est 2022, La Porte du Hainaut veut aussi marquer sa présence dans les festivités organisées pour la population, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'inscription au Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco.

Cette programmation est une composante de la programmation générale portée par La Porte du Hainaut qui lui permet d'être identifiée sur les thématiques « Image & Patrimoine », d'être reconnue comme étant un acteur fort de l'éco-système régional et de lui donner un rayonnement au niveau national, concourant ainsi à l'attractivité de notre territoire.

C'est pourquoi, le Bureau communautaire décide :

- de poursuivre la participation de la CAPH à différents événements régionaux et nationaux autour de l'image en 2022, tels que par exemple le Festival Séries Mania, la retransmission de l'Opéra de Lille, la Fête de la Science, Festival 48 Hours Film Project, Option Start-up ou la Fête de l'Anim'...
- de développer la participation de la CAPH à des événements en lien avec le tourisme de mémoire afin de valoriser la dimension patrimoniale des lieux : Journées du patrimoine, Journée de l'architecture, Anniversaire Unesco...
- d'organiser sur site, les événements cités ci-dessus en les prenant directement en charge dans le respect du budget alloué (37 500 € HT).
- de renouveler le versement de la subvention à l'association Rencontres Audiovisuelles pour la Fête de l'Anim' à hauteur de 25 000 €.
- de reconduire le partenariat engagé depuis 2017 avec l'association Rencontres Audiovisuelles et l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) / Laboratoire DeVisu dans le cadre du « VideoMapping European Center » en versant à l'association une subvention de 50 000 €.
- de poursuivre le partenariat engagé depuis 2018 avec le Festival CineComédies en versant à l'association une subvention de 14 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

**22/009B Soutien aux manifestations culturelles - Association "Denain 2012" pour "De terre et de feu en Hainaut 2022" - Association Raismoises de la Culture pour "Raismes'Fest 2022" - "Office Municipal de la Culture de Bouchain" pour "Le Concert de l'Ostrevant 2022" : Subvention 2022**

Chaque année, avant la crise sanitaire, la communauté d'agglomération soutenait 5 manifestations culturelles et ce, conformément à ses statuts.

En 2021, La Porte du Hainaut a revu ses modalités de soutien pour les 2 manifestations portées par des associations soit « De Terre et de Feu en Hainaut » de l'Association « Denain 2012 » et « Raismes'Fest » de « l'Association Raismoises de la Culture ».

Pour 2022, cette délibération propose de renouveler ce soutien à ces 2 manifestations.

Pour information, La Porte du Hainaut soutiendra également en 2022 le festival de l'Eau à Saint-Amand-les-Eaux et les Douchynoiseries en proposant un ou plusieurs spectacles complémentaires à la programmation locale pour un coût maximal respectif de 19 000 € et de 11 400 €. Ces spectacles viendront renforcer l'attractivité de ces événements.

Le Bureau communautaire décide :

- d'octroyer pour 2022 une aide financière à l'association « Denain 2012 » d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extra-territorial de la manifestation « De Terre et de Feu en Hainaut 2022 ».
- d'octroyer pour 2022 une aide financière à l'« Association Raismoise de la Culture » d'un montant de 19 000 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extra-territorial de la manifestation « Raismes'Fest 2022 ».
- d'octroyer pour 2022 une aide financière à l'« Office Municipal de la Culture de Bouchain » d'un montant de 7 240,90 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extra-territorial de la manifestation « le Concert de l'Ostrevant » (le montant de cette subvention est identique aux soutiens alloués avant 2020).
- d'approuver le projet de convention de subvention annuelle pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pour les manifestations « De Terre et de Feu en Hainaut 2022 » et « Raismes Fest 2022 », et ses éventuels avenants sans incidence financière ainsi que l'arrêté de subvention attributif pour la manifestation « le Concert de l'Ostrevant », et tous les engagements comptables correspondants.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

M. Aymeric ROBIN (Raismes)

Adoptée à l'unanimité

**22/010B 10ème anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial : Subvention à l'Association Bassin Minier du Nord-Pas de Calais pour la mise en œuvre de l'opération "Danse le Bassin Minier patrimoine mondial"**

Le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel évolutif vivant ». L'année 2022 sera une année particulière pour le Bassin Minier puisqu'elle sera marquée par deux événements symboliques pour ce territoire : le dixième anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine mondial et le dixième anniversaire du Louvre-Lens.

Dans cette démarche, la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais a proposé le projet « Danse le Bassin Minier Patrimoine mondial » qui prend pour cadre les territoires des 7 intercommunalités du Bassin Minier, parmi lesquelles la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Éminemment participatif, il vise la création de chorégraphies « signature » du Bassin Minier par et avec les habitants des sept intercommunalités. Une chorégraphie unique sera créée pour La Porte du Hainaut. Un film sera réalisé pour construire une chorégraphie globale par l'agrégation des signatures territoriales.

Ce projet rayonnera sur le périmètre intercommunal par l'accueil d'ateliers, d'une restitution publique dans le cadre des Scènes plurielles et du film, qui constituera un témoignage de cette action, pouvant être diffusé sur le territoire (médiathèques, communes, collègues...).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut à l'opération « Danse le Bassin Minier Patrimoine mondial ».
- d'octroyer pour la réalisation de ce projet une aide financière à l'association Mission Bassin Minier d'un montant de 10 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ci-jointe avec la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, ses avenants éventuels ainsi que tous les engagements comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

### **22/011B Centre Régional de la Photographie (CRP) : Subvention 2022**

Il s'agit de confirmer le soutien financier alloué au CRP destiné à pérenniser l'action de cette association en direction des publics de l'ensemble du territoire, de contribuer à son développement et à la mise en œuvre d'actions et de médiation culturelle.

En 2022, le CRP fêtera ses 40 ans d'existence. A cette occasion sera notamment organisée, une exposition multi-sites qui mettra à l'honneur, dans et hors les murs du CRP, sa collection riche de plus de 9 000 pièces. Elle pourra notamment être présentée dans les médiathèques de notre réseau de lecture publique.

Par ailleurs, le CRP initiera un projet de résidence avec deux artistes espagnols. Dans cette première étape, les artistes prendront contact avec le territoire et ses habitants et plus particulièrement avec le public adolescent. En effet, ce projet entend interroger la jeunesse et ses aspirations, et les impliquer dans le processus de création.

Enfin, le CRP mènera de nombreux projets d'actions et de médiation culturelle en direction des établissements scolaires, des habitants du territoire et plus largement, de la Région de Hauts-de-France. Le CRP poursuivra notamment en 2022, l'objectif de resserrer les liens entre le centre d'Art et son territoire d'implantation et d'aller à la rencontre de nouveaux publics (petite enfance, structure du champ social du territoire etc...).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2022 une aide financière au Centre Régional de la Photographie d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre la CAPH et le CRP.
- d'approuver le projet de convention d'objectifs annuelle pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière et tous les engagements comptables correspondants.

Ne prend pas part à la discussion ni au vote l'élue membre du Centre Régional de la Photographie :  
Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelux)

Adoptée à l'unanimité

**22/012B Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier d'Intérêt National ' Centre ' à Denain : Signature d'une convention cadre entre l'Etablissement Public Foncier Hauts de France, La Porte du Hainaut et la commune de Denain**

**22/013B Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier d'Intérêt National ' Centre ' à Denain : Signature d'une convention opérationnelle tripartite entre l'Etablissement Public Foncier Hauts de France, La Porte du Hainaut et la commune de Denain**

**22/014B Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier 'Centre' à Denain : Signature d'un protocole d'accord entre la commune de Denain et La Porte du Hainaut**

Pour ces trois délibérations successives, il s'agit de poursuivre les modalités opérationnelles de mise en œuvre du Projet de Renouveau Urbain de La Porte du Hainaut sur le QPV « Centre » à Denain.

Pour information, le montant de l'investissement global du pilotage du NPNRU « Denain Centre » s'élève à 100 Millions d'euros, avec la répartition suivante : La Porte du Hainaut (12 millions d'euros) en lien avec la ville de Denain (11 millions d'euros).

La réussite de l'opération tient en partie au besoin de maîtrise foncière et ce, avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France qui a déjà acquis 256 biens immobiliers + travaux de démolition, ce qui correspond à un montant de 27 millions d'euros.

L'EPF souhaite poursuivre son engagement sur le NPNRU sous les conditions suivantes :

1. Demande de modalités de fin de portage et de rachat des conventions existantes sur la commune de Denain via « **une convention cadre tripartite** » :
  - Rachat du foncier correspondant par la ville et par La Porte du Hainaut.
  - Modalités de fin de portage et de remboursements du foncier.
2. Accord pour nouvelle **convention opérationnelle** : « **Denain – NPNRU, rue de Villars** » :
  - Finalisation des acquisitions et des démolitions sur les 5 îlots de renouvellement urbain inscrits dans le NPNRU.
  - Prix de cession plancher à 50 € le m<sup>2</sup> après démolition si les collectivités s'engagent à réaliser le programme opérationnel de la phase 1 du NPNRU : Aide EPF à hauteur de 80% du prix coûtant, soit environ 23 millions d'Euros.
  - Après 5 ans, si le programme n'est pas réalisé : versement d'une indemnité à l'EPF à hauteur du prix coûtant d'origine.
3. Signature d'une « **protocole d'accord** » entre la Ville de Denain et La Porte du Hainaut :
  - Fixation des engagements réciproques entre collectivités pour une réussite du projet NPNRU dans la temporalité prévue au programme.
  - Ingénierie : Pilotage d'une mission d'Architecte-urbaniste conseil.
    - Sélection et analyse des candidatures reçues.
    - Cinq candidatures minimums seront analysées par la CAO.

Aussi, au vu de ces éléments et afin de poursuivre le projet, le Bureau Communautaire décide :

- de valider la convention cadre, d'une durée globale de 7 années (durée alignée sur celle de la convention NPNRU, cf. article 3), permettant de mettre à jour et d'intégrer l'ensemble des interventions opérationnelles réalisées et restant à réaliser par l'EPF pour assurer le bon déroulement des projets portés par la CAPH et/ou la Commune de Denain.
- d'approuver le projet de la convention opérationnelle EPF « DENAIN – NPNRU, rue de Villars et ses abords » entre l'Etablissement Public Foncier Hauts de France, La Porte du Hainaut et la commune de Denain.
- d'approuver le protocole d'accord entre la CAPH et la Commune de Denain fixant les engagements respectifs de chacune des collectivités, permettant de mettre en œuvre et de faciliter la réalisation des projets identifiés dans la convention opérationnelle NPNRU.

- d'autoriser Monsieur le Président à sélectionner les candidats dans le cadre de « la mission d'urbaniste-architecte conseil du projet NPNRU de Denain centre ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à mettre au point puis à signer la convention cadre et la convention opérationnelle tripartite.

*Pour la délibération n°22/012B et 22/013B ne prend pas part à la discussion et au vote :*  
M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers)

Adoptée à l'unanimité

## INFORMATIONS

### **22/001B Chapelle Notre Dame de Malaise à Bruille-Saint-Amand : Résultats sur l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation du clos et du couvert**

Il s'agit d'informer le Bureau des résultats de cette consultation lancée par la CAPH, maître d'ouvrage délégué.

Monsieur le Maire a suivi les propositions qui lui ont été faites pour attribuer les marchés et pour autoriser leur signature par la CAPH.

Le détail des attributaires des 4 lots et les montants des offres retenues est le suivant :

Intitulé des lots	Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
LOT N°1 Installation de chantier – échafaudages- maçonnerie- pierre de taille	LEON NOEL, situé à Lesquin (59810)	427 944,70 €	513 533,64 €
LOT N°2 Charpente/Couverture	BATTAIS situé à Haubourdin (59482)	221 926,25 €	266 311,50 €
LOT N°3 Vitreaux	ATELIER BROUARD SARL situé à Ronchin (59790)	37 265,00 €	44 718,00 €
LOT N°4 Menuiseries	CREATION BOIS CONCEPT situé à Hem (59510)	14 790,40 €	17 748,48 €

### **22/004B Entretien des espaces verts de La Porte du Hainaut : Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

Les marchés actuels d'entretien des espaces verts arrivent à échéance le 22 octobre 2022.

Aussi, afin d'assurer le renouvellement de ces marchés dans des conditions satisfaisantes, les services de La Porte du Hainaut vont procéder à l'actualisation des cahiers des charges et des pièces administratives de la consultation par rapport à la législation en vigueur.

La consultation allotie sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert donnant lieu à la passation de bons de commande.

### **22/005B Requalification du Parc d'Activités du Moulin Blanc à Saint Amand les Eaux : Résultats des marchés de travaux**

Il s'agit d'informer le Bureau sur les résultats de cette consultation.

Sur ce dossier, Monsieur le Président a suivi les avis de la Commission Technique qui s'est réunie le 30 novembre 2021.

Le détail des attributaires des 3 lots et les montants des offres retenues est le suivant :

Intitulé des lots	Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 : n°1 : Voirie, Assainissement, Terrassement	Société E JL Située à Denain (59 220)	457 691,56 €	549 229,87 €
Lot n°2 : Eclairage public	Société LUMINOV Située à HULLUCH (62 410)	126 470,00 €	151 764,00 €
Lot n°3 : Espaces verts	Société AVENIR JARDINS Située à Aniche (59 580)	52 659,75 €	63 191,70 €

### 22/015B Aménagement des abords de la RD 40 à Wallers : Résultats des marchés de travaux

Il s'agit d'informer les élus des résultats de la consultation relative aux travaux d'aménagement de la RD 40 à Wallers.

Sur ce dossier, Monsieur le Président a suivi les avis de la Commission Technique qui s'est réunie le 30 novembre 2021.

Le détail des attributaires des 2 lots et les montants des offres est le suivant :

Intitulé des lots	Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 : Voirie, assainissement, espaces verts	Société RAMERY TP Située à Raismes (59590)	585 771,00 €	702 925,20 €
Lot 2 : Réseaux divers	Société SATELEC Située à Trith-Saint-Léger (59125)	199 389,40 €	239 267,28 €

### QUESTIONS DIVERSES

Fait à Wallers, le lundi 31 janvier 2022

Le Président

Aymeric ROBIN



